

actuelle, qu'étant donné le partage de la responsabilité entre les divers ministères en ce qui concerne les mesures de sécurité sociale, cette question, qui prend de plus en plus d'envergure, devrait retenir l'attention d'un ministre qui dirigerait un département chargé d'appliquer les lois de sécurité sociale dans l'intérêt de toutes les provinces canadiennes.

Je reviens une fois de plus à la résolution tendant à l'institution du comité. Si on la lit rapidement, la résolution semble indiquer qu'on accomplira quelque chose; mais, si on s'y arrête, on constate qu'elle vise tout simplement à l'établissement d'un comité qui fera enquête, qui étudiera les systèmes établis au Canada et ailleurs. Rien dans la résolution ne porte à croire qu'on agira. Cela peut être fort bien, mais, et ceci est plus significatif, lorsque le premier ministre, qui s'est toujours vivement intéressé aux mesures sociales, a prononcé son discours, hier, il n'a donné aucun espoir à ses auditeurs que les vœux du comité seraient mis en pratique, en tout ou en partie. La population canadienne a le droit de recevoir, dès maintenant, du premier ministre l'assurance qu'on fera disparaître les difficultés juridiques relatives aux provinces. Qu'on nous dise ensuite, franchement, quelle attitude ont prise les provinces, si on les a consultées. Enfin, qu'on nous laisse savoir si le Gouvernement se propose de présenter une résolution visant à modifier la loi de l'Amérique britannique du Nord. La création du comité aura pour effet de laisser beaucoup espérer. Si donc on ne donne pas suite à ses vœux, la population en éprouvera beaucoup de mécontentement. En effet, alors que toutes les autres nations préparent le monde nouveau, le Parlement se contenterait d'instituer un comité et ne songerait nullement à faire passer les vœux de ce comité dans ses lois.

M. J. A. MARSHALL (Camrose) : Monsieur l'Orateur, l'an dernier j'ai fait partie de deux comités importants, celui de la restauration et un autre institué pour faire enquête sur les caisses de cantines. Le travail de ces deux comités se nuisait jusqu'à un certain point. Croyant qu'il m'était impossible de consacrer toute l'attention voulue aux deux, je me suis entendu avec l'honorable député d'Acadia (M. Quelch) pour qu'il s'occupe de l'un, tandis que je m'intéresserais à l'autre. Il consacra donc tout son temps au travail du comité de restauration et je m'occupai exclusivement du comité des caisses de cantines. C'est pourquoi il m'a été impossible de suivre aussi assidûment que je l'aurais désiré, les délibérations du comité de restauration.

Peut-être aurais-je dû faire mes observations au cours du débat sur la résolution proposée par le ministre des Pensions et de la Santé

nationale (M. Mackenzie). C'était mon intention; toutefois comme il était tard et que le ministre désirait clore le débat, j'ai cru qu'il eût été mal à propos de retarder l'institution du comité, puisqu'il eût fallu remettre la discussion à un autre jour. Je me suis donc abstenu de prendre la parole en cette occasion et je ferai maintenant les remarques que je me proposais de faire alors.

Au cours du débat sur le comité de restauration, il me semble que l'honorable député d'Acadia a indiqué le mal qui paralyse notre vie économique. Ce qui m'a poussé à prendre la parole, c'est que j'ai remarqué, dans un grand nombre de discours sur la résolution visant à instituer le comité de restauration et sur celle dont nous sommes saisis en ce moment, une idée qui semble générale. Sous prétexte d'adopter des mesures de sécurité sociale, il semblerait qu'on s'efforce de centraliser le pouvoir sous une seule autorité, faisant ainsi mainmise sur les droits et privilèges de Gouvernements moins importants. Non seulement cela se produit chez des nations isolées, mais il y a tendance à prendre tous les pays du monde et à les placer sous une autorité centrale, laquelle confiera le maintien de l'ordre à un corps de police internationale.

Les tenants de cet état de choses sont à mon sens des individus dangereux. Nous établissons des bureaucraties qu'il sera très difficile d'abolir à la fin du conflit. Il serait intéressant de connaître la source de ces idées. Je crois que la conception du faiseur de plans ou de bureaucrate mondial est née dans une institution anglaise appelée "The London school of economics". Elle avait été fondée il y a plusieurs années par un homme fort influent et fort riche du nom de sir Ernest Cassel. Il lui accorda une dotation énorme et la fin avouée que vise cette institution, pour employer sa propre expression, c'était et c'est encore de former des bureaucrates pour les futurs Etats socialistes.

L'un des comités de recherches qui travaille sous la direction de cette école d'études économiques édite une publication du nom de *PEP*, les premières lettres des mots "political and economic planning". Au début des hostilités, il a paru dans cette publication un article dont je citerai une phrase, parce qu'elle révèle les tactiques employées à l'heure actuelle :

C'est seulement en temps de guerre ou sous la menace d'une guerre qu'un gouvernement britannique se met à faire des plans de grande envergure.

L'affirmation est fort subtile. Là réside la raison de cette précipitation excessive, dirais-je, à imposer à la population canadienne maintenant fort préoccupée de la poursuite de la guerre, des projets et des plans qu'on ne pourrait lui imposer en temps de paix. Parlons